



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 15 mars 2022 — N° 36

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 10 h 01.

AFFAIRES DU JOUR

Moment de recueillement

M. Picard, premier vice-président, dépose :

Une lettre, en date du 10 mars 2022, adressée à M. François Paradis, président de l'Assemblée nationale, par les leaders des groupes parlementaires, concernant l'entente intervenue entre les groupes parlementaires et les députés indépendants à propos de l'organisation des travaux de l'Assemblée pour la période du 15 mars au 10 juin 2022.

(Dépôt n° 359-20220315)

Du consentement de l'Assemblée, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

Dispositions communes

QUE les modalités suivantes soient applicables exclusivement à toutes les séances régulières de l'Assemblée et des commissions parlementaires qui se tiendront entre le 15 mars 2022 et le 10 juin 2022;

QUE le port du masque de procédure soit obligatoire en tout temps lors des séances de l'Assemblée, hormis au moment de prendre la parole dans le cadre des travaux et au moment où un député se lève pour exprimer son vote dans le cadre d'un vote par appel nominal;

15 mars 2022

Séances de l'Assemblée

Horaire des séances

QU'en période de travaux réguliers, l'Assemblée se réunisse :

- 1° le mardi, de 10 heures à 18 h 30, avec suspension de midi à 13 h 40;
- 2° le mercredi, de 9 h 40 à 18 h 30, avec suspension de 13 heures à 15 heures;
- 3° le jeudi, de 9 h 40 à 16 h 30, avec suspension de 13 heures à 14 h 30;

QU'en période de travaux réguliers, l'Assemblée procède aux affaires courantes :

- 1° le mardi, à compter de 13 heures 40;
- 2° le mercredi et le jeudi, à compter de 9 heures 40;

QU'en période de travaux intensifs, l'Assemblée se réunisse selon l'horaire intensif prévu au Règlement;

QUE l'horaire établi pour le mardi par la présente motion s'applique si l'Assemblée décide de se réunir le lundi en période de travaux réguliers;

QU'une motion d'ajournement de l'Assemblée ne puisse être présentée qu'au cours de la période des affaires du jour suivant la période des affaires courantes;

Débats de fin de séance

QUE les débats de fin de séance dont la tenue est prévue le mardi aient lieu à compter de 18 heures 30 et que l'ajournement de la séance soit retardé en conséquence;

QUE les débats de fin de séance dont la tenue est prévue le jeudi aient lieu à compter de 13 heures et que la suspension de la séance soit retardée en conséquence;

Commissions parlementaires

Dispositions générales

QUE les députés participant aux travaux d'une commission parlementaire puissent prendre la parole et voter à partir de tout pupitre aménagé à cette fin par la présidence;

QUE dans la mesure où la salle dans laquelle la commission doit tenir séance dispose de la technologie nécessaire à cette fin, tous les témoins soient entendus par visioconférence, sauf s'ils font la demande expresse d'être entendus en personne, laquelle possibilité devant être indiquée dans l'avis de convocation;

Horaire des commissions

QU'en période de travaux réguliers, les commissions puissent se réunir:

- 1° le lundi, de 14 heures à 18 heures;
- 2° le mardi, de 9 h 45 à 19 h 15, avec suspension de 12 h 30 jusqu'à la fin des affaires courantes;
- 3° le mercredi, de la fin des affaires courantes à 18 h 30, avec suspension de 13 heures à 15 heures;
- 4° le jeudi, de la fin des affaires courantes à 16 h 30, avec suspension de 13 heures à 14 heures;
- 5° le vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30;

QU'en période de travaux intensifs, les commissions puissent se réunir selon l'horaire intensif prévu au Règlement;

Commission de l'administration publique

QUE les travaux de la Commission de l'administration publique, y compris ses séances de travail, puissent se tenir en mode virtuel;

15 mars 2022

QU'une commission virtuelle soit assimilée à une commission qui siège dans les édifices de l'Assemblée nationale aux fins de l'application de l'article 145 du Règlement;

QUE lors de ces séances, à l'exception des séances de travail, le député qui préside la commission ainsi que le personnel du secrétariat de la commission soient présents à l'hôtel du Parlement;

QUE les autres députés ainsi que les personnes et organismes convoqués y participent en ayant recours aux moyens technologiques requis;

QUE les députés qui participent virtuellement à ces séances soient assimilés à des membres présents pour l'application de l'article 156 du Règlement;

QUE lors de ces séances, les décisions de la Commission de l'administration publique se prennent à l'unanimité des membres qui y participent;

QUE les séances publiques de la commission soient télédiffusées et diffusées en direct sur le site web de l'Assemblée nationale;

QUE les règles de procédure relatives aux commissions parlementaires s'appliquent aux séances virtuelles, dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions de la présente motion;

Dispositions finales

QUE les groupes parlementaires et les députés indépendants conviennent de renégocier les règles régissant l'organisation des travaux parlementaires dans l'éventualité où les règles de la santé publique applicables à l'Assemblée nationale étaient modifiées;

15 mars 2022

QUE le secrétaire général sollicite un nouvel avis sur les règles de la santé publique devant s'appliquer à l'Assemblée, notamment quant à la capacité maximale des salles de délibération, lors de chaque semaine de travail en circonscription;

QUE les dispositions de la présente motion ne s'appliquent pas à l'étude des crédits budgétaires de l'année 2022-2023 par les commissions sectorielles;

QUE la présente motion remplace celle adoptée le 1^{er} février 2022 et qu'elle ait préséance sur toute disposition incompatible du Règlement.

La motion est mise aux voix; à 10 h 07, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022.

Les travaux reprennent à 10 h 12.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 261 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

À 10 h 13, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

Les travaux reprennent à 13 h 40.

15 mars 2022

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de M. André Barnabé, directeur de l'organisme Saint-Hyacinthe Technopole.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Robert « Bicycle Bob » Silverman, cofondateur de l'association Le Monde à bicyclette.

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) fait une déclaration afin de rendre hommage à la hockeyste et gardienne de but Léa-Rose Charrois.

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de souligner la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19.

Mme McCann (Sanguinet) fait une déclaration afin de souligner la décision de confier la gestion de l'écocentre de Saint-Constant au Complexe Le Partage, entreprise d'économie sociale.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de la station de ski de Val-d'Irène.

15 mars 2022

M. Tremblay (Dubuc) fait une déclaration afin de féliciter Mme Valérie Maltais, patineuse de vitesse, médaillée d'or aux Jeux olympiques de Beijing.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Comité social Centre-Sud inc. et du Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal inc.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-François Labrie, le « gardien de nuit » de la radio.

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner le 200^e anniversaire de l'Hôpital général de Montréal.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, M. Simard (Montmorency) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Clément Richard, ex-député de l'Assemblée nationale.

À 13 h 56, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 03.

15 mars 2022

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Clément Richard, ancien député de Montmorency et président de l'Assemblée.

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport sur la mise en œuvre de l'article 16.1 et de la section II.1 de la Loi sur la Société des alcools du Québec – Mars 2022.

(Dépôt n° 360-20220315)

M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dépose :

Les états financiers du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, pour l'exercice financier clos le 31 mars 2020.

(Dépôt n° 361-20220315)

Les états financiers du Fonds vert, pour l'exercice financier clos le 31 mars 2020.

(Dépôt n° 362-20220315)

Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel d'activités 2020-2021 de la Société du Grand Théâtre de Québec.

(Dépôt n° 363-20220315)

15 mars 2022

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 1^{er} février 2022 par Mme Proulx (Côte-du-Sud) concernant la reconnaissance de l'obésité comme une maladie chronique et un soutien financier pour les patients atteints d'obésité;

(Dépôt n° 364-20220315)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 2 février 2022 par Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) concernant l'opposition au dégriffage, à la coupe des oreilles, à la coupe de la queue et à la dévocalisation chez les animaux de compagnie;

(Dépôt n° 365-20220315)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 2 février 2022 par M. Poulin (Beauce-Sud) concernant la saisie des statistiques en inhalothérapie;

(Dépôt n° 366-20220315)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 2 février 2022 par Mme Montpetit (Maurice-Richard) concernant le maintien des services d'urgences de Senneterre;

(Dépôt n° 367-20220315)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 février 2022 par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) concernant l'arrêt de l'utilisation du bromadiolone au Québec, notamment sur les sites de la Sépaq;

(Dépôt n° 368-20220315)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 février 2022 par Mme Dorion (Taschereau) concernant la reconnaissance des auxiliaires en santé et services sociaux;

(Dépôt n° 369-20220315)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 février 2022 par M. Gaudreault (Jonquière) concernant la carboneutralité du réseau de la santé et des services sociaux d'ici 2040;

(Dépôt n° 370-20220315)

La réponse à la question écrite n° 53 concernant la commande d'une étude concernant l'impact sur le parcours scolaire des personnes victimes de violences sexuelles, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 1^{er} février 2022 par Mme Labrie (Sherbrooke);

(Dépôt n° 371-20220315)

15 mars 2022

La réponse à la question écrite n° 54 concernant le financement d'organismes communautaires autonomes, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 1^{er} février 2022 par M. LeBel (Rimouski);

(Dépôt n° 372-20220315)

La réponse à la question écrite n° 59 concernant le projet d'agrandissement et de réaménagement de l'urgence de l'hôpital de Jonquière, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 8 février 2022 par M. Gaudreault (Jonquière);

(Dépôt n° 373-20220315)

La réponse à la question écrite n° 62 concernant les délais d'attente pour les chirurgies de la cataracte, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 10 février 2022 par M. LeBel (Rimouski);

(Dépôt n° 374-20220315)

La réponse à la question écrite n° 63 concernant le financement des organismes d'action communautaire autonome, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 10 février 2022 par Mme Dorion (Taschereau);

(Dépôt n° 375-20220315)

La réponse à la question écrite n° 64 concernant le dépôt de la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 10 février 2022 par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue);

(Dépôt n° 376-20220315)

La réponse à la question écrite n° 65 concernant les pratiques de souscription des assureurs après une maladie, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 15 février 2022 par M. Zanetti (Jean-Lesage);

(Dépôt n° 377-20220315)

La réponse à la question écrite n° 66 concernant le financement des organismes d'action communautaire autonome au moyen du programme PACTE, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 15 février 2022 par Mme Labrie (Sherbrooke);

(Dépôt n° 378-20220315)

La réponse à la question écrite n° 71 concernant la gestion des matières résiduelles, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 24 février 2022 par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue).

(Dépôt n° 379-20220315)

15 mars 2022

M. le président dépose :

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 15 mars 2022;

(Dépôt n° 380-20220315)

La copie du préavis de la motion proposée par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 16 mars 2022, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 381-20220315)

Dépôts de rapports de commissions

M. Lemay (Masson), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, les 22, 23 et 24 février 2022, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 21, Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités.

(Dépôt n° 382-20220315)

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 22 et 24 février 2022, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel du Québec afin d'y prévoir le pouvoir d'exiger qu'une personne contrevenante soit liée à un dispositif permettant de savoir où elle se trouve. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 383-20220315)

15 mars 2022

Dépôts de pétitions

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 300 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition aux versements d'indemnisations aux entreprises pétrolières et gazières à la suite de l'annulation de permis d'exploitation.

(Dépôt n° 384-20220315)

Questions et réponses orales

Du consentement de l'Assemblée, les temps de parole dont dispose pendant la période de questions et réponses orales M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, sont attribués à Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), et ce pour la période du 15 au 24 mars 2022.

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Legault, premier ministre, conjointement avec Mme Ménard (Laporte), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des terribles conséquences humanitaires du conflit armé en Ukraine, notamment le lourd bilan humain, les importantes destructions matérielles et les millions de personnes déplacées;

15 mars 2022

QU'elle réaffirme sa profonde solidarité envers le peuple ukrainien et avec les nombreux Québécois d'origine ukrainienne;

QU'elle réitère l'importance de poursuivre les efforts d'aide humanitaire envers le peuple ukrainien;

QU'elle demande au gouvernement fédéral d'accélérer le processus d'accueil et au gouvernement du Québec de faire sa part dans l'accueil de ressortissants ukrainiens;

QU'enfin, elle exprime à nouveau son souhait qu'une résolution pacifique et négociée du conflit survienne rapidement, dans le respect du droit international.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue de la Journée internationale des droits des femmes qui s'est déroulée au Québec le 8 mars dernier sous le thème « L'avenir est féministe »;

QU'elle souligne en cette journée la désignation de trois nouvelles femmes comme personnage historique d'exception, et d'un événement historique, la fondation du Comité provincial pour le suffrage féminin en 1922, reconnaissant formellement leur apport pour l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec;

QU'elle rappelle et reconnaisse l'importance des acquis obtenus grâce à la détermination inspirante de générations de féministes derrière nous;

15 mars 2022

QU'elle profite de cette occasion pour réitérer que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de la société québécoise et rappeler que ce principe d'égalité est consacré dans la charte québécoise des droits et libertés de la personne depuis 2008;

QU'elle profite de cette occasion pour souligner l'importance d'apporter le soutien nécessaire aux femmes de toutes conditions sociales, culturelles et économiques avec une sensibilité toute particulière à la vulnérabilité des femmes en situation de détresse, de handicap ou d'itinérance, sans oublier nos concitoyennes racisées des Premières Nations et des communautés inuites;

QU'elle rappelle que la pandémie de la COVID-19 a eu de nombreux effets négatifs sur la situation des femmes, notamment quant à son impact sur le marché du travail, sur la santé mentale et sur la vie familiale;

QU'elle rappelle que la pénurie de places de services de garde force de trop nombreuses femmes à remettre en question leur retour sur le marché du travail et qu'il y a lieu de compléter le réseau des services de garde;

QU'elle prenne acte que selon l'Institut de la statistique du Québec, le salaire des femmes a cru moins rapidement que celui des hommes l'an dernier et que les femmes sont toujours moins payées que les hommes;

QU'elle rappelle l'importance de déployer des mesures fortes afin d'améliorer la vie des femmes du Québec et contrer le recul vécu par celles-ci ces dernières années;

QU'enfin, elle rappelle que la célébration de cette journée demeure une nécessité dans le combat vers l'égalité de fait pour les femmes du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

15 mars 2022

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 262 en annexe)

Pour : **96** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), présente une motion contre la construction ou l'élargissement de pipeline de pétrole ou de gaz au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la prise de mesures pour assurer l'efficacité et la pérennité du réseau de la santé; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 12, Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 15 mars 2022 de 9 h 45 à 12 h 35 et après les affaires courantes jusqu'à 19 heures, le mercredi 16 mars 2022 après les affaires courantes vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 55 et de 15 h à 18 h 30, ainsi que le jeudi 17 mars 2022 après les affaires courantes vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 55 et de 14 heures à 15 h 40;

15 mars 2022

QU'à cette fin, la Commission entend les organismes suivants :

Autorité des marchés publics
Chambre de commerce du Montréal métropolitain,
conjointement avec Propulsion Québec
Comité de suivi des recommandations de la Commission
Charbonneau
Union des producteurs agricoles
Fédération des chambres de commerce du Québec
Coalition contre les retards de paiement dans la
construction
Groupe G15+
Alliance SWITCH
Institut de recherche en économie contemporaine
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Manufacturiers exportateurs du Québec
Conseil du patronat du Québec
Réseau québécois pour une mondialisation inclusive
Geneviève Dufour, professeure à l'Université de
Sherbrooke
Corporation des entrepreneurs généraux du Québec
Association de la construction du Québec
Association des constructeurs de routes et grands travaux
du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement,
4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle,
1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au
troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées
ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire
formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour
l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième
groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième
groupe d'opposition;

15 mars 2022

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile, le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 15 mars 2022 de 9 h 45 à 12 h 35 et de 15 h 30 à 19 heures et le mercredi 16 mars 2022 vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 55 et de 15 heures à 16 h 40;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Mères contre l'alcool au volant – MADD Canada
Association du camionnage du Québec
Association pour les droits des accidentés
Daniel Gardner, directeur des programmes de 1^{er} cycle,
Faculté de droit, Université Laval
Office des personnes handicapées du Québec
Association des Professionnels du Dépannage du Québec
Me Marc Bellemare du cabinet Bellemare Avocats
Fondation québécoise d'éducation en sécurité routière
CAA-Québec
Vélo Québec
Piétons Québec

15 mars 2022

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QUE le ministre des Transports soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement;

15 mars 2022

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile, le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 12, Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 16 mars 2022, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la montée constante de l'inflation qui a un énorme impact sur le coût de la vie pour les citoyennes et les citoyens et plus particulièrement pour les personnes ayant un revenu modeste;

QU'elle constate que l'augmentation du salaire minimum prévue par le gouvernement ne permet pas aux travailleuses et aux travailleurs d'absorber l'augmentation des coûts;

15 mars 2022

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de présenter un plan d'augmentation graduelle du salaire minimum à au moins 18 \$ l'heure d'ici le 1^{er} mai 2023 afin d'assurer une prévisibilité des hausses;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'inclure dans le plan d'augmentation du salaire minimum des mesures de soutien pour les petites entreprises et le milieu communautaire.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 45, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

Débats de fin de séance

À 18 h 36, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Tanguay (LaFontaine) à M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, portant sur le sujet suivant : « l'entêtement du gouvernement caquiste à hausser les frais des tarifs d'électricité de façon démesurée ».
- le deuxième, sur une question adressée par M. Rousselle (Vimont) à Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, portant sur le sujet suivant : « la diminution des équipes d'urgence à la Sûreté du Québec ».

15 mars 2022

À 19 h 03, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 16 mars 2022, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

15 mars 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 261)

POUR - 115

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccione (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

15 mars 2022

Sur la motion de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard):

(Vote n° 262)

POUR - 96

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chauveau)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	(Lavolette–Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Mélançon (PLQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	
David (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dorion (QS)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	